

DEPARTEMENT

Dordogne

ARRONDISSEMENT

Sarlat

CANTON

St Cyprien

COMMUNE DE DOMME**PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :08**De votants :14*

L'an deux mil dix sept, le 14 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GOUNARD - LAGRANGE – TROUBADY - ARMAGNAC – COUSIN – CASSAGNOLE – PLETT – CAMINADE.

Etaient absents : M. LAMBERT (procuration à M. CASSAGNOLE), Mme DUFOUR (procuration à M. COUSIN), M. PASQUET (procuration à Mme TROUBADY), M. OZANNE, (procuration à M.CAMINADE), Mme LAHALLE (procuration à Mme LAGRANGE), M. GERMAIN (procuration à M. ARMAGNAC), M. JOURDAN.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 10/10/2017.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 09/10/2017.

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme LAGRANGE.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 07/08/2017.

Achat d'un complément de signalisation

M. Roger Armagnac, Conseiller Délégué, présente des devis d'acquisition de panneaux de signalisation fournis par la société SIGNATURE :

- un devis de signalisation touristique et directionnelle d'un montant HT de 754,26 € ;
- un devis de signalisation de réglementation de la circulation et du stationnement d'un montant HT de 2.896,09 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'annuler la délibération 108/2017 du 17 juillet 2017 ;
- approuve les devis de la société SIGNATURE ainsi présentés et autorise le Maire à les signer.

Adoption de décisions Modificatives du budget 2017 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les décisions modificatives suivantes du budget 2017 de la commune de Domme.

- Vote de crédits supplémentaires :

Intitulé	Chapitre et article	Crédits supplémentaires à voter en recette	Crédits supplémentaires à voter en dépense
Travaux Voirie - Amendes de police	20062-1342	15.000,00 €	
Travaux Voirie – Installation, matériel et outillage technique	20062 - 2315		15.000,00 €
TOTAL		15.000,00 €	15.000,00 €

- Virements de crédits :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Travaux Voirie – Installation, matériel et outillage technique	20061 - 2315		6.470,00 €
Aménagement APC – Construction	90067-2313	9.440,00 €	
Travaux Bâtiments - Construction	20062 - 2313		2.970,00 €
FNGIR	014-739221		63.000,00 €
Reversement sur FNGIR	014-73923	63.000,00 €	
TOTAL		72.440,00 €	72.440,00 €

Renouvellement de la Convention pour Inciter les commerces à Ouvrir l'hiver

Le Maire indique que la quasi-totalité des commerces de Domme sont fermés hors période touristique, y compris des commerces de proximité (épicerie, boulangerie, bar, restaurants). Pour inciter les commerces à rester ouverts en dehors de la période touristique, il rappelle qu'il a présenté au Conseil Municipal, lors de sa séance du 31 août 2016, un projet de convention à signer avec chaque établissement intéressé.

Cette convention prévoyait une exonération de 50 % des droits d'occupation du domaine public pour les commerces qui ne resteront pas fermés plus de 35 jours par an.

Le Maire présente à nouveau au Conseil Municipal l'ensemble des dispositions de cette convention et propose au Conseil Municipal de les adopter à nouveau. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer avec tous les commerces de Domme qui souhaitent en bénéficier.

Fixation des tarifs de Stationnement et du FPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs suivants en matière de stationnement.

1) Parkings extérieurs de St James

Amplitude horaire : 10h00 – 19h00.

- 03h00 : 02,00 € ;
- 05h00 : 03,00 € ;
- 09h00 : 25,00 €.

2) Parkings de la Bastide

Amplitude horaire : 10h00 – 19h00.

- 01h00 : 02,00 € ;
- 03h00 : 03,00 € ;
- 05h00 : 05,00 € ;
- 09h00 : 25,00 €.

3) Parking camping-cars du Pradal

Amplitude horaire : 24h00.

- 03h00 : 02,00 € ;
- 05h00 : 03,00 € ;
- 19h01 – 09h59 : 07,00 € ;
- 22h00 : 09,00 € ;
- 24h00 : 25,00 €.

4) Forfait Poste Stationnement

Le Forfait Post Stationnement est fixé à 25,00 €.

**Acquisitions foncières
A Turnac pour la
Création d'une réserve d'eau
Pour lutter contre les
incendies**

Le Maire rappelle la nécessité de créer une réserve d'eau à Turnac afin d'assurer dans ce secteur la sécurité des personnes et des biens en cas d'incendie. Le Maire indique qu'après contact pris avec M. Jean-Luc Véril, celui-ci a accepté de céder à la Commune de Domme une partie de terrain lui appartenant, sis à Turnac.

Suite à la division parcellaire établie par le cabinet de géomètre AGEFAUR, M. Jean-Luc Véril vendrait à la commune de Domme deux parcelles cadastrées en section B, la première portant le numéro 773, d'une contenance de 219 m², la seconde portant le numéro 775, d'une contenance de 46 m². Les terrains seraient achetés au prix de 2 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acheter à M. Jean-Luc Véril les parcelles nouvellement cadastrées sous les numéros B-773 et B-775, d'une contenance respective de 219 m² et de 46 m², au prix de 2 €/m² ;
- autorise le Maire ou Mme Jocelyne Lagrange, Maire-adjoint, à signer tous les actes relatifs à cette acquisition foncière.

**Retrait d'un droit de
Préemption sur des
Parcelles à Turnac**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a instauré, par délibération du 17 janvier 2017, un droit de préemption sur deux parcelles sises à Turnac, en vue de créer une réserve d'eau pour assurer la sécurité des personnes et des biens en cas d'incendie. Les parcelles faisant l'objet de ce droit de préemption sont les parcelles cadastrées en section B sous les numéros 757 et 760.

Considérant qu'une solution amiable a été trouvée par la commune de Domme avec M. Jean-Luc Vénil pour créer une réserve d'eau sur des terrains que celui-ci vendrait à la commune de Domme ;
 Attendu que M. Jean-Luc Vénil a demandé à la commune de Domme, par courrier du 27 février 2017, de retirer son droit de préemption ;
 Le Maire propose au Conseil Municipal que celui-ci retire le droit de préemption sur les parcelles cadastrées en section B sous les numéros 757 et 760, sises à Turnac. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de supprimer le droit de préemption urbain simple instauré par délibération du 17 janvier 2017 sur le territoire communal délimité aux parcelles cadastrées en section B sous les numéros 757 et 760 sises à Turnac.
- Dit que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et sera publiée dans deux journaux diffusés dans le département.
- Autorise le maire à signer toute pièce se rapportant à cette décision.
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera adressée à :
 - M. le Sous Préfet de Sarlat ;
 - M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux ;
 - Conseil Supérieur du Notariat ;
 - Chambre Départementale des Notaires ;
 - Barreau constitué auprès du Tribunal de Grande Instance de Bergerac ;
 - Greffe du TGI de Bergerac.

**Travaux d'aménagement
 De l'Agence Postale
 Communale : choix des
 entreprises**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 25 janvier 2016, celui-ci l'a autorisé à engager une consultation d'entreprises en vue de réaliser les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale dans l'Hôtel du Gouverneur, également siège de la Mairie. Il indique que cette consultation a été engagée et il présente les propositions fournies par les entreprises. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir les entreprises pour les lots et montants figurant dans le tableau ci-dessous et autorise le Maire à signer tous les documents et actes relatifs au marché de travaux concernant cette opération.

Entreprise	Lots	Montant HT
SARL Malaurie	Lot 1 : Gros Oeuvre	27.798,50 €
SARL Lavergne	Lot 2 : Menuiserie Bois	12.104,93 €
SAS Jacques Sudrie et Fils	Lot 3 : Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds - Peinture	9.160,00 €
SARL Dufour Electricité	Lot 4 : Electricité	9.106,50 €
	TOTAL HT	58.169.93 €

**Achat de végétaux dans le
 Cadre de la Charte
 « Zéro Pesticide »**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acheter, dans le respect de la charte « Zéro Pesticide », un lot de plantes et végétaux à l'Atelier du Végétal, pour un montant HT de 3.869,70 €, et autorise le Maire à signer ce devis.

**Adoption de devis suite
A la réunion de la
Commission des Travaux
Du 09/08/2017**

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 09 août 2017, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter les devis suivants et d'autoriser le Maire à les signer.

1) SARL Montet Maçonnerie

- Réparation du pilier du portail du Jardin Public pour un montant HT de 236,84 €.
- Crépissage d'un mur situé à l'arrière de la salle de la Rode, côté rue Porte de la Combe, pour un montant HT de 7.739,43 €. Concernant ces travaux, le Maire est autorisé à déposer et signer une demande d'autorisation d'urbanisme.

2) Entreprise Einaudi Maçonnerie Restauration

- 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement de l'allée du cimetière pour un montant HT de 7.966,00 €.
- Travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière, comprenant la reconstruction du dessus de mur de clôture, la reprise de la pile et du seuil du portail, pour un montant HT de 3.917,00 € HT.
- Création d'une ouverture dans la régie de la salle de la Rode, pour un montant HT de 960,00 €.

3) Jardin Passion Sarlat

Achat de 2 débroussailleuses STIHL pour un montant HT de 447,17 €.

4) Entreprise Jean-Louis LAVAL

Travaux sur la toiture du Lavoir du Thouron, pour un montant HT de 3.354,00 €. Concernant ces travaux, le Maire est autorisé à déposer et signer une demande d'autorisation d'urbanisme.

**Remboursement d'un billet
de train**

Le Maire indique que l'écrivain Stéphanie Hochet participera au Salon du Livre de Domme qui se déroulera le 17 août 2017. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de lui verser une somme de 127 € correspondant au remboursement du montant de son billet de train Paris-Souillac (aller et retour).

Communications

- Vidéo-protection

Le dossier est en cours de finalisation.

- Artisans-créateurs

Six artisans créateurs, ayant exposé leurs produits le 06 août dernier sur l'Esplanade de la Barre, remercient la Municipalité.

- Occupation du domaine public par les commerces

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté qu'il a pris pour réglementer l'occupation du domaine public par deux commerces de la rue Geoffroy de Vivans et donne connaissance des courriels qui lui ont été adressés par un des commerçants concerné.

- Mutation professionnelle

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M. Jean-Christophe Meyssonie du service technique communal. Celui-ci ira rejoindre, à compter du 11 septembre prochain, la collectivité de Boulazac – Isle – Manoire.

- Projet de territoire de la Communauté de Communes

Jocelyne Lagrange rappelle aux élus les ateliers auxquels ils doivent se faire inscrire et indique que des socioprofessionnels de la commune participeront également à ces ateliers.

- Plans de Ville

Les plans de ville ont été réactualisés en y faisant figurer les nouveaux commerces de la bastide.

Fait à Domme, le 17 août 2017.